



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Taxe d'habitation

Question écrite n° 49747

Texte de la question

M. Jacques Le Nay appelle l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur la situation des bénéficiaires de l'allocation spécifique de solidarité, au regard de leur assujettissement au paiement de la taxe d'habitation et, notamment, de ceux pour qui cette allocation demeure la seule ressource financière. Il lui demande de bien vouloir lui faire connaître s'il envisage d'exonérer ces allocataires du paiement de leur taxe d'habitation au même titre que les bénéficiaires du RMI.

Données clés

Auteur : [M. Le Nay Jacques](#)

Circonscription : - RL

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49747

Rubrique : Impôts locaux

Ministère interrogé : économie et finances

Ministère attributaire : économie et finances

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 mars 1997, page 1472